



Paris Journée Avenir Hospitalier 15 mars 2017

Chers Collègues, praticiens des hôpitaux et militants d'Avenir Hospitalier

Bonjour à tous,

Merci à Max et à Avenir Hospitalier de m'avoir proposé ce temps d'intervention sur le thème du syndicalisme médical hospitalier.

Il m'a demandé de faire un exercice d'introspection sur les liens fondamentaux entre le syndicalisme et la psychiatrie publique.

J'essaierai de montrer de quelle façon leurs constructions sur la deuxième moitié du 20^{ème} siècle continuent d'être totalement corrélées.

Chaque discipline médicale construit son identité sur une histoire des concepts, des pratiques et des institutions qui la constituent.

Cette évolution des disciplines est aussi marquée par les modèles de références qu'ils soient politiques, juridiques et économiques et ceci tout particulièrement pour la psychiatrie publique.

Le syndicalisme médical n'a d'ailleurs pas d'autre choix.

Il doit s'inscrire dans ce mouvement évolutif et doit participer en permanence à sa construction. Faute de quoi il risque de s'éloigner des intérêts de ses membres.

Le SPH est issu de la dissolution d'une Amicale en 1945 dont l'objectif était centré sur la défense individuelle et collective des médecins des hôpitaux psychiatriques.

La naissance du syndicat s'inscrivait dans le phénomène de re-syndicalisation de la France d'après guerre (la CGT comptait plus de cinq millions de membres) en réaction contre la suppression par Vichy des syndicats et des partis.

Le SPH affirmera dès son origine sa profonde solidarité avec les malades et va regrouper les psychiatres qui vont créer vivre, pratiquer et transmettre une culture des soins avec et pour les malades.

Le Psychiatre « Public »

J'exerce le métier de pédopsychiatre.

J'ai choisi d'exercer la psychiatrie publique dans une démarche militante pour les habitants d'une région qui vivait, il y a plus de trente ans, un marasme économique dont elle ne s'est pas encore sortie.

Pour votre information je travaille à Hénin-Beaumont. A cette époque le bassin minier et les industries lourdes étaient encore actifs mais allaient fermer rapidement et entraîner une catastrophe sociale et culturelle pour toute la population.

Mon engagement professionnel se situait bien dans la rencontre avec une médecine spécialisée pensant le soin dans la complexité du biologique, du psychologique et du relationnel, articulé avec une analyse du contexte social et de vie de mes malades.

S'engager en psychiatrie publique passait à la fin des années 1970 par une approche du malade par les différentes dimensions de la clinique, de la psychothérapie individuelle et institutionnelle, de l'organisation des soins sur la base du modèle de la politique de secteur mais aussi par la loi de 1838 sur les soins sous contraintes qui n'avait pas encore été réformée.

Il y avait la nécessité de soigner toutes les personnes dans leur individualité. Il fallait surtout faire reconnaître par tous les décideurs la nécessité de créer des dispositifs d'organisation adaptés aux réels besoins que nous observions.

S'engager en psychiatrie publique passait aussi par l'intégration au groupe de pairs constitué par le Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux. Cette affiliation se faisait naturellement en général par le médecin chef de secteur où l'on exerçait.

L'appartenance au corps des psychiatres des hôpitaux, structurante pour les jeunes professionnels, se faisait par le concours mais aussi par la participation aux réunions locales des conseils régionaux du SPH.

La spécialité de psychiatrie a été créée en 1968 en se dissociant de la neurologie.

Dans cette période des grèves de 68 le conseil syndical du SPH prend position sur trois revendications majeures :

1/ Formation et Enseignement : favoriser la création d'institutions liant les psychiatres hospitaliers et universitaires dans des collèges de psychiatrie

2/ Conditions de travail : autour de l'application de la circulaire de 1960, la disparition du psychiatre départemental et la création des psychiatres de secteurs etc .

3/ Statut : aligner les salaires sur les hospitaliers

Je rappelle qu'à l'époque les médecins psychiatres appartenaient au cadre national des hôpitaux psychiatriques et que le SPH revendiquait un nouveau statut.

Cela aboutira plus tard, en 1984 avec l'intégration au statut des hospitaliers temps plein. Le SPH revendiquait l'absence des avis locaux dans la nomination en lien avec l'indépendance revendiquée et liée pour nous à l'exercice des soins sans consentement.

Le Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux

Jean Ayme fut le président du Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux de 1972 à 1988.

Il rappelle en 1995 dans ses « chroniques de la psychiatrie publique » l'histoire de notre syndicat :

C'est d'abord un instrument de lutte pour la défense individuelle et collective et l'obtention de meilleures conditions de salaire et de travail pour les psychiatres.

C'est aussi dès l'origine, il y a 70 ans le 26 juillet 1945 avec le dépôt des statuts du syndicat des médecins des hôpitaux psychiatriques, une construction permanente de rapports entre les psychiatres et l'Etat sur les questions de l'ordre public, des libertés et des dépenses de santé avec la volonté de transformer radicalement la vie quotidienne des malades.

Georges Daumezon en fut le premier secrétaire général.

Le SPH en 2017 est le syndicat médical majoritaire avec plus de mille adhérents, de défense des intérêts individuels et collectifs de tous les psychiatres publics.

Le SPH a construit un syndicalisme professionnel s'appuyant sur une pensée des soins référencée historiquement à la politique de secteur c'est à dire une articulation entre prévention, soins psychiatriques et accompagnement.

La psychiatrie articule une approche médicale avec les sciences humaines et une prise en compte des contextes sociaux, politiques et économiques.

Henri Ey qui fut le président du SPH en 1959 disait que la maladie mentale est une pathologie de la liberté de la personne.

En 2015 à St Malo, j'ouvrais notre congrès par ces mots :

Ne nous faisons pas d'illusions, notre engagement à tous est essentiel dans cette période !

Nous devons affirmer partout sur le territoire et à tous les niveaux une psychiatrie publique humaniste, créative et inventive en permanence de nouveaux modèles.

Nous devons la mettre en action tous les jours dans chacun de nos secteurs avec chacun de nos patients, avec leur entourage, avec tous nos partenaires.

Pour nous, militants d'une psychiatrie publique du XXIème siècle, cette lutte doit s'inscrire dans notre quotidien face au contexte actuel de pression économique intolérable et de pensée unique en termes de modèles et d'organisations.

Le Syndicat doit appuyer sur son histoire et nous devons nous en souvenir.

C'est au décours de la seconde guerre mondiale qu'il est créé sur la volonté de psychiatres engagés et révoltés dans la suite de la catastrophe humanitaire qu'ont vécue les malades hospitalisés dans les asiles.

Je rappelle que près de 50 000 personnes sont mortes suite aux privations dans les asiles psychiatriques français sous l'Occupation.

Un roman récent de Didier Daeninckx intitulé « caché dans la maison des fous » nous rappelle cette période :

François Tosquelles avait fui l'Espagne franquiste et Lucien Bonnafé était communiste et ami des surréalistes.

Ces deux psychiatres organisèrent à l'hôpital de Saint Alban en 1943 la résistance à l'embrigadement des fous et à leur négation face à la double menace de l'enfermement des êtres et celle du monde dans la barbarie.

Cette référence à la période de la guerre a été mobilisée par les pionniers de la « révolution psychiatrique ».

Une dynamique de réformes va s'affirmer dans le contexte particulier de la Libération avec la mise en place par de Gaulle du gouvernement de réconciliation nationale refusant toute idée de repentance.

Globalement le corps des psychiatres des hôpitaux en suivant ce mouvement pouvait se retrouver en phase avec un discours de recomposition de l'organisation des soins par la politique de Secteur des collègues militants et ainsi refouler certaines heures sombres.

A partir du début des années 1950 des mutations profondes vont s'opérer : désaliénisme, psychothérapie institutionnelle et bien sûr politique de sectorisation...

L'engagement fort des psychiatres du SPH avec le ministère aboutit à la circulaire de 1960 qui a structuré la pensée d'un dispositif de soins national ouvert à tous associant désinstitutionnalisation et obligation d'assurer la continuité et la proximité.

Son déploiement mit beaucoup de temps en raison des résistances de part et d'autre mais aussi faute de moyens car nous arrivions à la fin de la période des trente glorieuses.

En 1972 une circulaire précise la raison d'être du Secteur Psychiatrique qui n'est pas une « pure entité abstraite et statique » mais il se définit par l'action d'une équipe dans une aire géographique donnée dont la situation, la délimitation sont en rapport direct avec la nature des besoins à satisfaire et des actions à entreprendre

La politique publique de santé dans les années 1970 / 1980 est totalement inscrite dans les fondamentaux de notre syndicat et chaque adhérent en a été le fer de lance.

Il fallait défendre le secteur dans une concrétisation sur tout le territoire qui dès la fin des années 80 se confrontait déjà à une réduction des dépenses de santé.

Par la suite les pouvoirs publics par le vote de différentes lois de santé sont tous allés dans le sens d'une intégration de la psychiatrie dans le « grand tout » de l'hôpital public avec une volonté d'abraser les spécificités de la discipline.

La création du statut de praticien des hôpitaux avec dissociation du grade et de la fonction ainsi que l'arrivée de nouvelles générations s'accompagneront de tensions pour aboutir à l'éclatement et création de quatre autres syndicats.

Nous retrouvons cet effet d'éparpillement de la force syndicale au niveau des intersyndicales.

La Confédération des Praticiens des Hôpitaux (CPH)

C'est l'une des cinq intersyndicales de médecins hospitaliers.

Le SPH est historiquement un acteur majeur de la CPH à la hauteur de notre représentation, je rappelle les présidences de Pierre Faraggi et de Jean Claude Pénochet anciens présidents du SPH.

La CPH a élu à l'automne 2014 Jacques Trevidic au poste de Président, il ne pouvait pas être ce jour parmi nous et je vous transmets toutes ses excuses.

Avenir Hospitalier et la CPH ont créé dans un mouvement de rapprochement le en 2015 « Action Praticiens Hôpital » avec pour objectif un véritable rassemblement des forces vives de tous les praticiens pour l'hôpital Public.

Nous devons ensemble préparer les élections professionnelles qui auront lieu en 2018 avec la création d'un Conseil supérieur des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques des établissements publics de santé.

Le SPH revendique une défense syndicale des praticiens au niveau local par la présence au CHSCT, au niveau régional des CRP ainsi qu'au niveau national dans ce nouveau Conseil Supérieur.

Le SPH à venir

Ces élections sont aussi l'occasion de renouveler nos forces vives.

Notre militantisme syndical en psychiatrie doit amener des nouveaux et jeunes membres cotisants et actifs dans cette maison commune qui est la leur.

Il faut repenser le développement d'une vraie vie syndicale et professionnelle locale et régionale, il faut retrouver aussi l'esprit de l'association fondatrice de notre syndicat.

Le SPH doit valoriser la créativité de chaque psychiatre au sein des différents collectifs : son équipe, son secteur, son pôle, son hôpital, son GHT et sa CPT, de sa région

Pour rallier tous les jeunes psychiatres il faut construire avec eux des modèles pour la psychiatrie publique qui fassent sens.

Eux seuls pourront par leur dynamisme soutenir le ré enchantement de l'hôpital public, repenser les modèles d'organisations des soins en psychiatrie.

Pour qu'ils fassent le choix de l'hôpital public, il faut aussi valoriser la place du psychiatre et la reconnaître à la hauteur des responsabilités.

Conclusion

Notre travail syndical doit faire émerger des nouvelles pensées plutôt que le risque d'une absence de pensée dans cette époque !

Pour vivre, la psychiatrie publique doit se projeter dans un avenir et transmettre ses valeurs aux nouvelles générations.

La rupture que représente la recomposition de l'hôpital va obliger le syndicat à apporter des réponses à tous les collègues qui vont voir leur vie professionnelle se modifier.

Pour vivre en phase avec la réalité du monde, le syndicat a besoin de forces neuves représentatives de ce que sont vraiment les psychiatres publics en France.

Il faut nous questionner sur l'engagement dans la chose syndicale.

Quel est son sens pour les jeunes psychiatres qui vont choisir d'exercer dans le service public ? Comment allons-nous collectivement construire cet avenir ? Sur quelles nouvelles bases ? Sur quelles transmissions ?

Marc Bétrémieux

Président